

Évaluation de la situation actuelle des
concessions tarifaires des États de
l'UEMOA auprès de l'OMC

Réunion des experts, Dakar, Hôtel Novotel,
13 Octobre 2006

Sékou F. Doumbouya

Plan de présentation

- Rappel du mandat et des Objectifs de l'étude
- Méthodologie utilisée
- Résultats
- Conclusions/Recommandations

Rappel du mandat de l'étude

- **Le compte rendu de la Réunion de concertation des Ministres chargés du Commerce des États membres de l'UEMOA, Ouagadougou, 23 février 2006 indique:**
 - « **les Ministres chargés du Commerce des États membres de l'UEMOA ont, au terme de leur réunion de concertation tenue à Ouagadougou le 23 février 2006, invite la Commission à approfondir ses travaux sur l'évaluation de la situation actuelle de leurs concessions tarifaires auprès de l'OMC, en vue de propositions idoines à leur soumettre. »**

Rappel des Objectifs de l'étude

- Trois Objectifs précis des TDR:
 - Évaluer les concessions tarifaires des États membres de l'UEMOA
 - Faire des propositions/recommandations permettant d'aborder les nouvelles concessions à consolider
 - Donner des éclairages sur la manière d'aborder les discussions sur les propositions de modalités pour l'établissement des listes de produits spéciaux et sensibles

D'où le plan de l'étude :

- État des concessions actuelles: les marges de consolidations
- La renégociation: enjeux et implications
- Les négociations actuelles: implications sur les concessions

Méthodologie pour l'Objectif 1

- Extraction de données sur les tarifs consolidés actuels (finals depuis 2005) pour chaque État Membre dans la base de données de l'OMC sur les listes tarifaires codifiées LTC (CD Rom)
- **Avantage:** compilation des concessions tarifaires
 - déposées individuellement par les États
 - ou en leurs noms par l'ancienne puissance tutrice
 - sur toutes les négociations (Cycles d'Uruguay et antérieurs à Uruguay, articles 24 et 28)
 - suivi de la période de mise en œuvre des réductions tarifaires (réductions tarifaires échelonnées sur plusieurs années)
 - Nomenclature la plus récente
- **Désavantage:** la base LTC n'est pas un document juridique (mais certifiée)

Méthodologie pour l'Objectif 1 (suite)

- Utilisation des profils consolidés au niveau de la position à 6 chiffres du SH 96
 - permettre une comparabilité entre les nomenclatures tarifaires nationales et au même niveau de détail
 - Permettre une comparabilité avec le tarif douanier national (le SH est introduit en 1988 alors que des concessions existent avant 1988): recours aux travaux résultant du projet LTC du 27 décembre 1998
 - Base de négociations actuelles: SH96 ou SH02
 - Désavantage: perte d'informations liée au fait qu'une position à 6 chiffres peut être consolidée partiellement (et non entièrement)

Méthodologie pour l'Objectif 1 (suite)

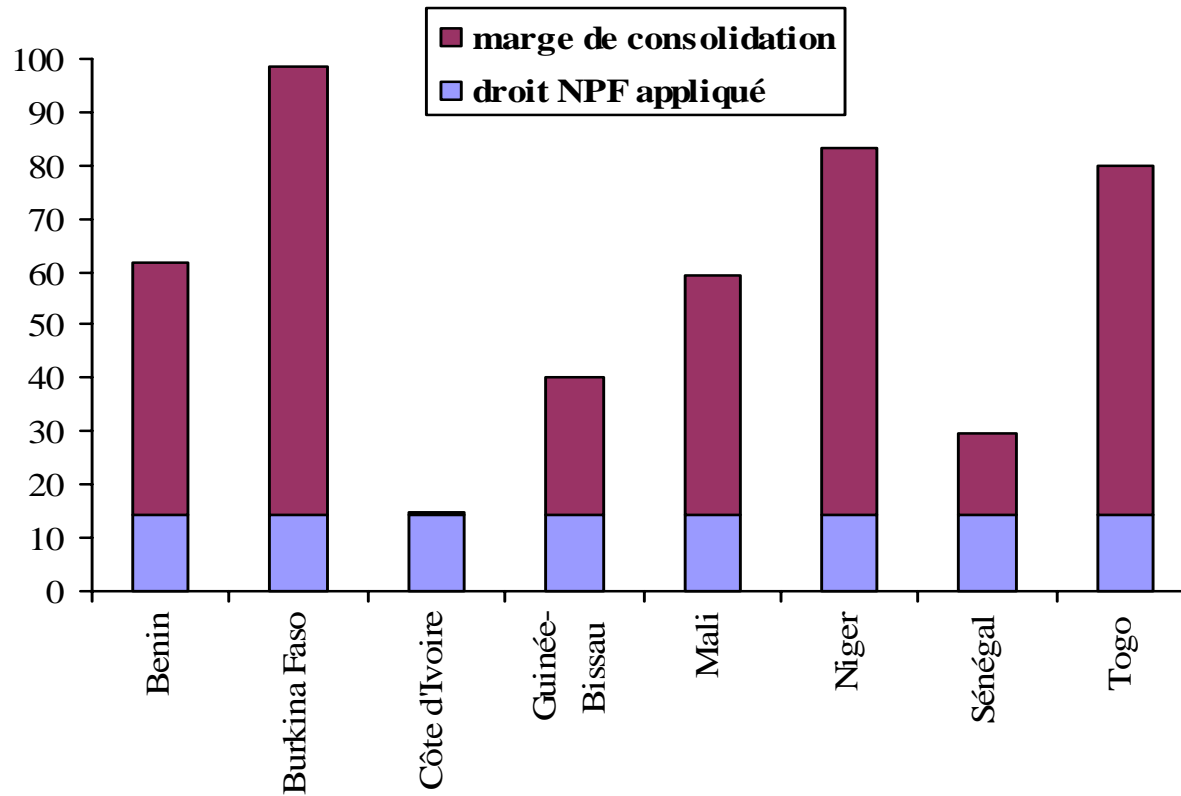
- Aucune hypothèse n'a été faite au sujet des droits correspondant aux lignes tarifaires non consolidées
- seules les lignes tarifaires consolidées ont été prises en compte dans les calculs de droits consolidés
- une sous-position à six chiffres a été considérée comme consolidée si au moins une ligne tarifaire à l'intérieur de cette sous-position était consolidée,

Méthodologie pour l'Objectif 1 (suite)

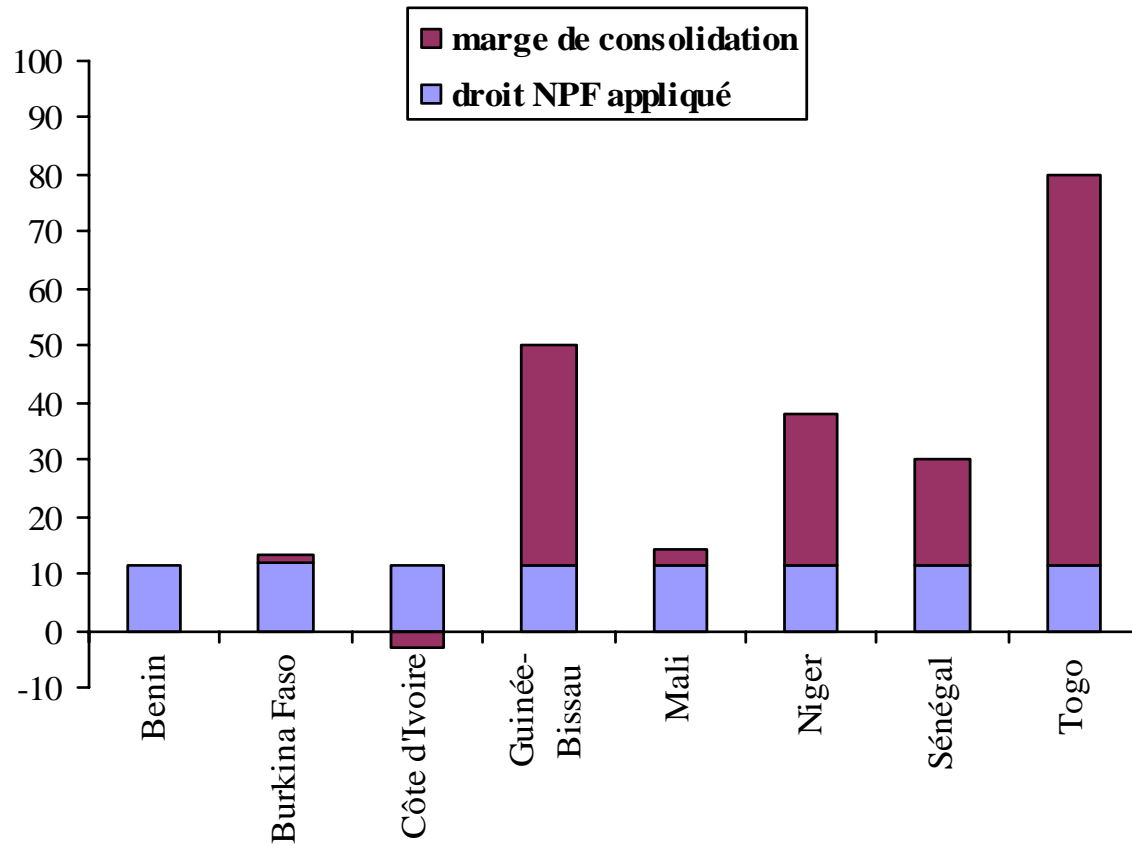
- Évaluation = identification des marges de consolidations par produit « consolidé »
- Marge de consolidation = écart entre droit consolidé et droit appliqué (TEC)
- Niveau de définition du produit: SH à 6 chiffres
- Article 2 du GATT: la marge de consolidation doit être positive.

Résultats liés à l'objectif 1

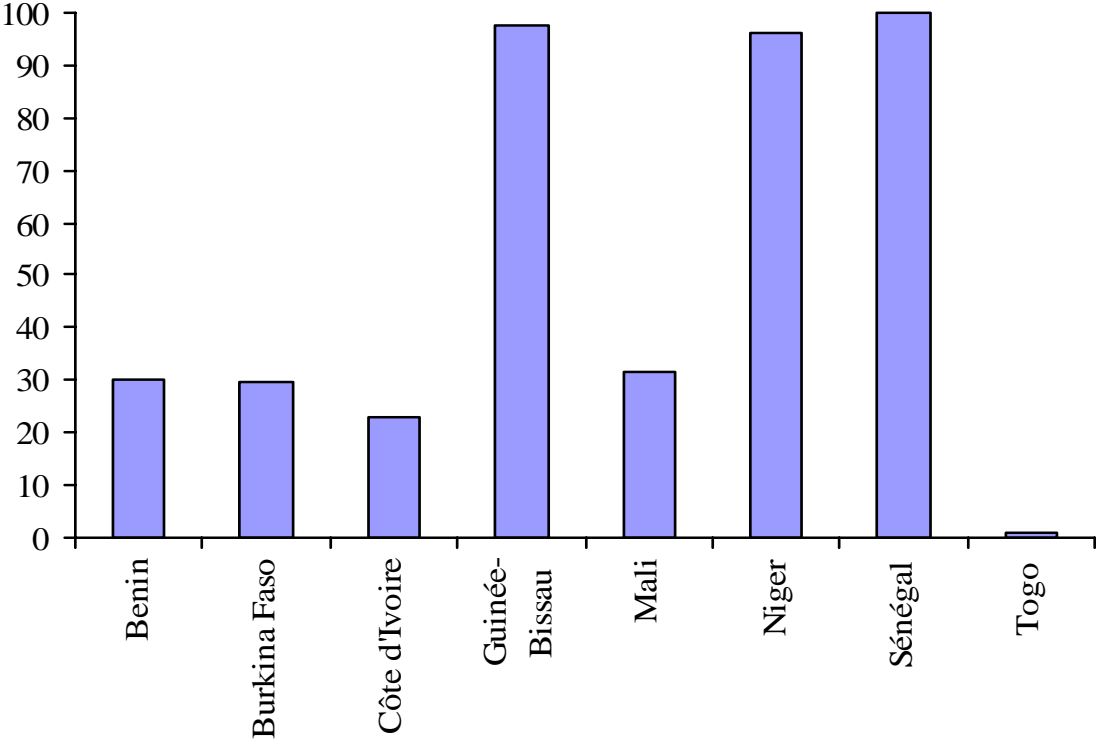
Graphique 1: Agriculture: Marge de consolidation actuelle, % ad valorem



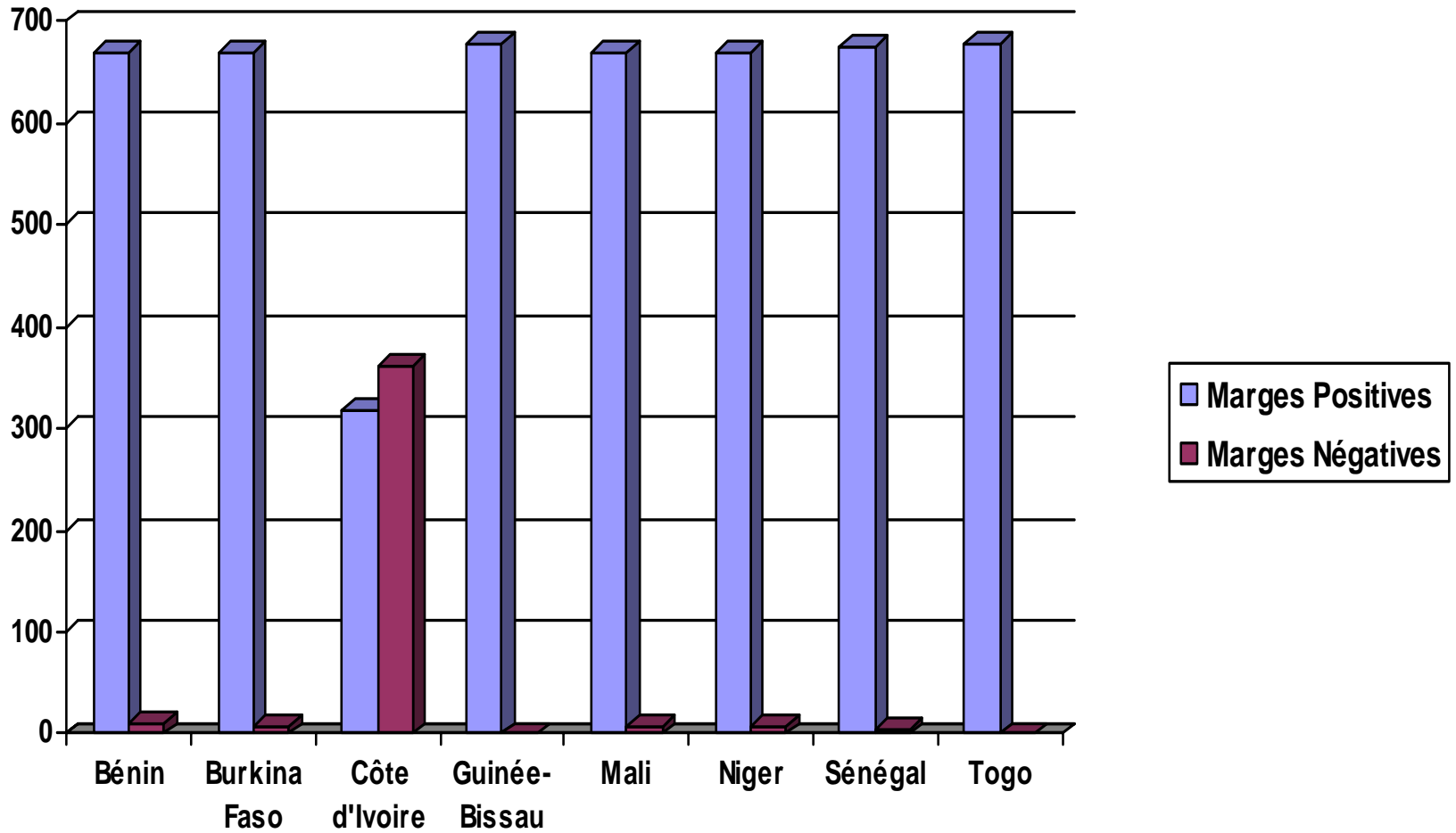
Graphique 2: Industrie: Marge de consolidation actuelle, % ad valorem



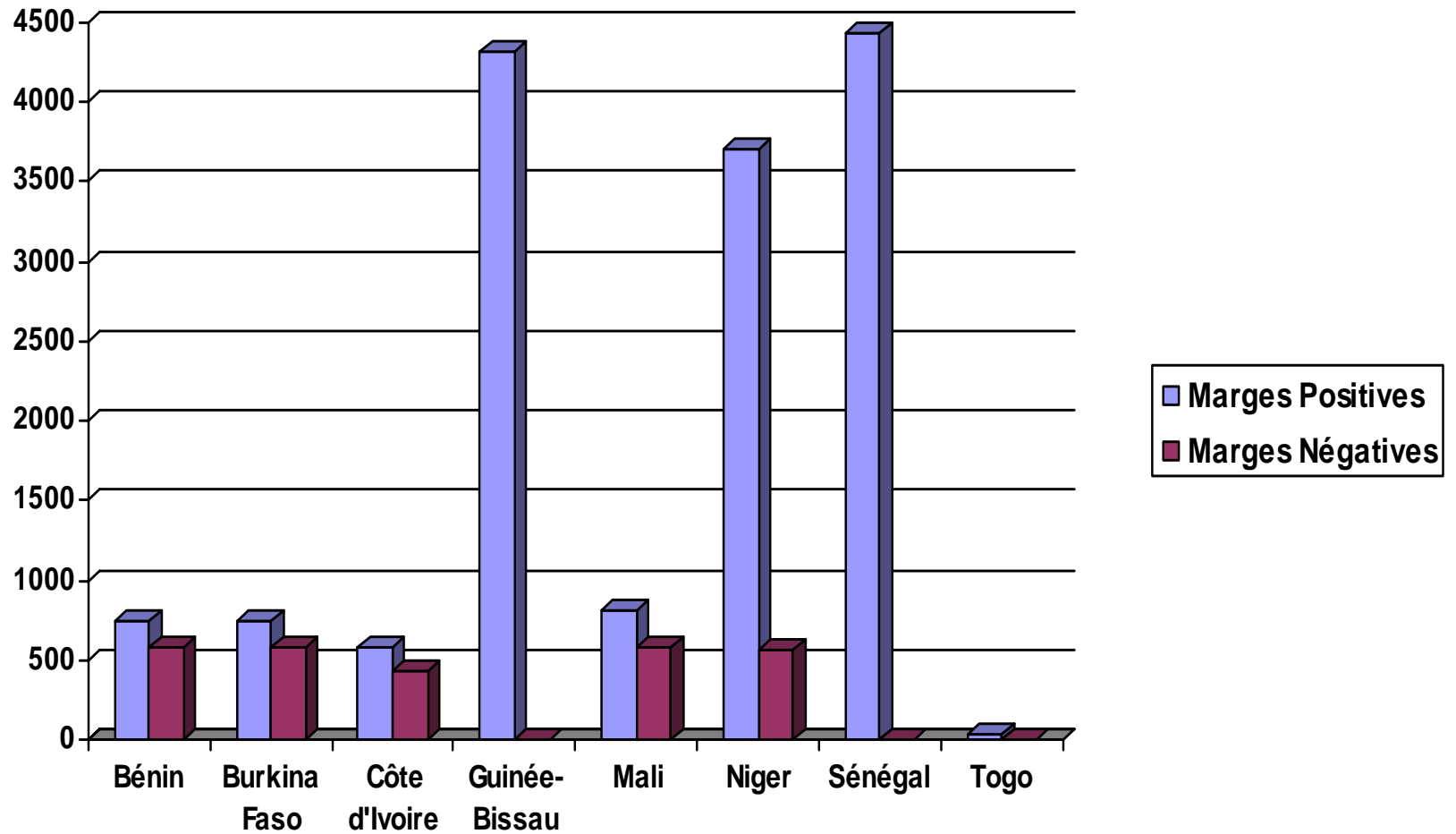
Graphique 3: Industrie: Portée de la consolidation actuelle, en %



Agriculture: Nombre de marges positives vs Marges négatives



Industrie: Nombre de marges positives vs Marges négatives



Méthodologie pour l'Objectif 2

- Objectif 2 = Faire des propositions/recommandations permettant d'aborder les nouvelles concessions à consolider
- Revue de la justification de nouvelles concessions
- Examen du programme de réformes de l'UEMOA en relation avec la renégociation
- Identification des scénarii de nouvelles concessions tarifaires harmonisées envisagées pour l'ensemble des États membres de l'Union
- Implications des scénarii

Revue de la justification de nouvelles concessions

- Se conformer au principe de consolidation (article 2 du GATT)
 - En raison de la mise en place de l'Union douanière en 2000
- Les enjeux économiques:
 - Les processus de croissance sont toujours accompagnés par un déplacement des facteurs de production des secteurs à faible productivité vers des secteurs à productivité élevée (Chenery et Syrquin)
 - Les gains en terme de croissance induits par la libéralisation multilatérale suppose une reallocation des ressources en facteurs
 - Les coûts de la libéralisation peuvent être importants si l'état des institutions ne facilite pas la reallocation

Revue de la justification de nouvelles concessions (suite)

- La qualité des institutions de reallocation existantes dans l'UEMOA indique que les coûts d'ajustement de l'état actuel de l'ouverture commerciale seraient importants
- NB: institutions de reallocation = lois, règles et pratiques qui gouvernent la reallocation des ressources en facteurs (main d'œuvre, capital)

Tableau 10a : Facilité de créer une entreprise

Region ou Economie	Procédures (nombres)	Durée (jours)	Cout (% du revenu par hab.)	Capital min. (% du revenu par hab.)
Benin	7	31	173.3	379.1
Burkina Faso	8	34	120.8	481.4
Cote d'Ivoire	11	45	134.1	226.7
Guinea-Bissau	17	233	261.2	1,028.9
Mali	13	42	201.9	519.8
Niger	11	24	416.8	778.1
Senegal	10	58	112.6	269.6
Togo	13	53	252.7	539.7
OECD	6.2	16.6	5.3	36.1
Sub-Saharan Africa	11.1	61.8	162.8	209.9
UEMOA	11.3	65.0	209.2	456.3

Source : World Bank, *Doing Business Project*, 2006

leau 10b : Facilité d'embaucher

on ou Economie	Indice de difficulte d'embauche	Indice de rigidite des horaires	Indice de difficulte de licenciem ent	Indice de rigidite de l'emploi	Cout d'embauche (% du salaire)	Cout de licenciem (salaire hebdomadaire)
Benin	39	60	40	46	29	35.8
Burkina Faso	83	60	50	64	20	33.6
Cote d'Ivoire	44	80	10	45	18.4	48.8
Guinea-Bissau	100	60	70	77	22	86.7
Mali	44	60	50	51	26.9	31.4
Niger	100	80	50	77	17.4	31.4
Senegal	72	60	50	61	21.4	37.9
Togo	44	60	70	58	25	35.8
OECD	27	45.2	27.4	33.3	21.4	31.3
Saharan Africa	44.3	52	44.9	47.1	12.7	71.2
UEMOA	65.8	65	48.8	59.9	22.5	42.7

Source : World Bank, *Doing Business Project*, 2006

Examen de trois scénarii de renégociation

- **Scénario 1** : le taux consolidé de l'Union pour une position tarifaire sera le taux consolidé moyen de l'ensemble des Etats pour la position tarifaire concernée.
- **Scénario 2** : le taux consolidé de l'Union pour une position tarifaire donnée sera le taux consolidé maximum de l'ensemble des Etats pour la position tarifaire concernée
- **Scénario 3a** : le taux consolidé de l'Union sera de 100% pour l'ensemble des produits agricoles et le double du TEC pour les produits non agricoles

Scénario 1

Tableau 11a:

	Marges positives			Marges négatives	
	Nombre	Taux moyen		Nombre	Taux moyen
Produits agricoles					
Taux consolidé	678	58,4		0	
TEC	678	13,9		0	
Produits non agricoles					
Taux consolidé	4 263	37,1		172	15,9
TEC	4 263	11,3		172	19,7

Scénario 2

Tableau 11b

	Marges positives			Marges négatives	
	Nombre	Taux moyen		Nombre	Taux moyen
Produits agricoles					
Taux consolidé	678	121,8		0	S.O
TEC	678	13,9		0	S.O
Produits non agricoles					
Taux consolidé	4435	50,8		0	S.O
TEC	4435	11,6		0	S.O

Scénario 3a

Tableau 11c

	Marges positives			Marges negatives	
	Nombre	Taux moyen		Nombre	Taux moyen
Produits agricoles					
Taux consolidé	678	100		0	S.O
TEC	678	13,9		0	S.O
Produits non agricoles					
Taux consolidé	4 435	23,29		0	S.O
TEC	4 435	11,64		0	S.O

Résultats liés à l'objectif 2

- Le renforcement des institutions de reallocation des ressources doit être une priorité
 - Nécessité de gérer la concordance des délais entre la libéralisation et le programme de reforme de l'UEMOA sur les institutions d'appui à la libéralisation.
- L'impact des scénarii sur le secteur réel dépend des modifications du TEC
 - Les scénarii 2 et 3 ne posent pas de contrainte sur le TEC. Les négociations selon ces scénarii sont peu probables en raison de l'absence de compensation.
 - Le scénario 1 ne contraint le TEC que pour 172 produits industriels (SH 6 digits). Il y a compensation.

Méthodologie pour l'Objectif 3

- Objectif 3 = Donner des éclairages sur la manière d'aborder les discussions sur les propositions de modalités pour l'établissement des listes de produits spéciaux et sensibles
- Deux approches possibles:
 - Désignation des produits spéciaux selon les critères de développement rural, de sécurité alimentaire, et de moyens d'existence
 - Désignation des produits spéciaux selon les critères « mercantilistes » puis justification ex-post par les critères de développement
-

Méthodologie pour l'Objectif 3 (Suite)

- La première approche est celle en cours de négociations, mais il y aura un problème de cohérence des critères (sécurité alimentaire vs protection) et de vérification de l'adéquation de la désignation avec les critères
- La deuxième approche inquiète les pays du Nord
- Quelque soit l'approche, il y aura des enjeux de politique distributive sur le plan interne
- L'analyse de produits spéciaux et sensibles devrait faire l'objet de compromis.
- Nécessité d'expliquer les incidences de la désignation des produits spéciaux sur tel groupe social ou sur tel autre.

Méthodologie pour l'Objectif 3 (Suite)

- Comment la désignation des produits spéciaux impose des risques à certains plutôt qu'à d'autres.
- Lorsqu'il y a compromis, les décisions doivent être prises dans le cadre d'un processus politique

- Nécessité de définir un scénario sur les modalités.
- Le scénario retenu sera le projet de juin/juillet 2006 malgré l'incertitude .
- Simulations sur les implications du scénario en l'absence d'utilisation du concept de produits spéciaux
- Utilisation du capital de produits spéciaux pour corriger les résultats non désirables du scénario

Le scénario de juin/juillet 2006

- Les points pertinents pour les concessions de l'UEMOA sont:
 - Formule harmonisée pour l'agriculture
 - Droit à 20% de produits agricoles comme spéciaux
 - Droit à 4% de produits agricoles comme sensibles
 - Les pays du paragraphe 6 consolideront 70% de produits industriels à un taux de 28,5%
 - Les PMA participent gratuitement au cycle
 - Les coupes sont appliquées de manière linéaire entre 2008 et 2013

Commentaires sur le scénario

- Efficacité: processus plus simple qu'offre/requête
- Transparence: chaque membre connaîtra la réduction des autres membres
- Équité: réduction des taux selon une règle spécifiée et non selon le pouvoir de négociation
- Prévisibilité: facile de prévoir les résultats des négociations
- Asymétrie d'intérêt entre la Côte d'Ivoire et les autres membres de l'UEMOA

Résultats liés à l'Objectif 3

Application à la Côte d'Ivoire

	Produits agricoles	Produits non agricoles
1. Droit consolidé moyen initial (sur positions consolidées)	14,9	8,9
2. Droit appliqué moyen initial initial	13,9	11,7
3. Droit consolidé moyen final	12,6	Inférieur ou égal à 28,5%
4. Droit appliqué final moyen	9,8	
5. Nombre de lignes pour les produits spéciaux (SH à 6 chiffres)	136	na
6. Nombre de lignes pour les produits sensibles (SH à 6 chiffres)	27	

	Produits agricoles	Produits non agricoles
7. Fréquence de marges négatives au démarrage des négociations	316	432
8. Droit consolidé maximal au démarrage des négociations	64	25
Droit appliqué maximal au démarrage des négociations	20	20
10. Couverture initiale de la consolidation	100	22,9
11. Couverture finale de la consolidation	100	70

Tableau 13a : Création du commerce en Cote d'Ivoire après un accord de Doha sur les produits laitiers 040 110, 040 120 et 040 130

Code du SH	Partenaire	Effet sur les importations (\$ '000)	Ancien taux consolidé (%)	Ancien taux appliqué (%)	Nouveau taux appliqué (%)
		132.917	6	20	5
040110	Argentina	3.629	6	20	5
040110	France	7.213	6	20	5
040110	Germany	0.57	6	20	5
040110	United States	4.309	6	20	5
040120	France	64.04	6	20	5
040120	Germany	6.84	6	20	5
040120	Netherlands	0.532	6	20	5
040130	France	45.215	6	20	5
040130	Germany	0.57	6	20	5

Source : Simulations WITS/SMART, Auteur

Tableau 13b: Perte de revenus fiscaux en Côte d'Ivoire après un accord de Doha sur les produits
lactiers 040110, 040120 et 040130

HSCode	Effets sur les recettes fiscales (\$'000)	Effets sur les impositions (\$ '000)	Valeurs impositions (\$'000)	Ancien taux (%)	Nouveau taux (%)
	-13267	132917	932754	20	5
040110	-1573	15721	110325	20	5
040120	-7159	71411	501.133	20	5
040130	-4595	45785	321.296	20	5

Source: Simulations WIS/SMART, Aitar

Tableau 13c: Impact sur le surplus du consommateur après un accord de Doha sur les produits laitiers 040110, 040120 et 040130

HSCode	Effet sur le commerce (\$ '000)	Bénéfices consommateurs (\$'000)	Ancien taux (%)	Nouveau taux (%)
	132917	16615	20	5
040110	15721	1965	20	5
040120	71411	8926	20	5
040130	45785	5723	20	5

Source: Simulations WITS/SMART, Ateu

Conclusions

- Défi de réformes institutionnelles pour bénéficier des gains liés à la libéralisation commerciale multilatérale.
- Les Etats de l'UEMOA sont ainsi confrontés à des contraintes :
 - mettre en place des institutions au moment de la mise en conformité avec le principe de consolidation de l'OMC et au moment de la fin de la période de mise en œuvre du futur accord résultant des négociations actuelles.
- Intérêt d'une flexibilité sur l'allongement de la période de mise en œuvre de l'accord résultant du cycle de Doha afin de faire face aux contraintes.

Conclusions (Suite)

- Des travaux supplémentaires s'imposent pour préparer la renégociation :
 - - l'identification des bénéficiaires des DNP sur les concessions existantes
 - - l'identification des principaux fournisseurs pour les concessions existantes
- Le flexibilité accordée aux PMA de l'UEMOA dans les négociations actuelles sur les droits de douanes est d'un intérêt très limité.
- Le scénario 1 est plus probable à négocier
- Une union douanière étendue à la CEDEAO pourrait (présomption) pourrait relever le TEC